

Vendredi 30 janvier 2015

## **LE RÉSEAU DE SANTÉ, PORTÉ PAR L'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE, ORGANISE UNE RENCONTRE ANNUELLE AFIN DE FAIRE LE POINT SUR SES ACTIONS**

Le Réseau de santé, piloté par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, veille à élargir et renouveler la prise en compte des problèmes de santé à travers la mobilisation des acteurs locaux, bénévoles ou professionnels, issus de tous les secteurs, en particulier du secteur social, sanitaire, préventif, éducatif, judiciaire. **La 21<sup>ème</sup> Rencontre annuelle du Réseau se déroulera le mardi 3 février 2015 dans la nouvelle salle des fêtes de Servian, Chemin de la Pascale.** Ces temps de rencontre annuels favorisent la transversalité et la mise en cohérence avec les politiques publiques.

Créé en 1993, le Réseau de santé s'inscrit depuis 2000 dans la Politique de la Ville. Il intervient sur le territoire de l'Agglomération de Béziers, pour mieux s'adapter à la réalité des pratiques des acteurs de terrain. Ses bénéficiaires sont principalement les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Plus largement, le Réseau de santé s'inscrit dans les orientations du Contrat local de santé, signé en 2013 entre la Communauté d'agglomération, la Ville de Béziers et l'Agence régionale de la santé. Il adhère également à la charte des Réseaux d'écoute, appui et accompagnement des parents (REAAP) financés par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Réseau de santé poursuit trois objectifs :

- garantir à tous les usagers l'accès aux droits, à la prévention et aux soins,
- adapter et mobiliser les réponses du système de droit commun,
- articuler les interventions sanitaires, sociales et administratives, et faciliter les coopérations entre ces différents secteurs.

### **La force d'un réseau de partenaires**

Le réseau est financé et porté par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée. Il bénéficie du soutien financier de l'Etat, via le Commissariat général à l'égalité des territoires, de la Ville de Béziers, de l'Agence régionale de la santé, du Conseil général et de la Caisse d'Allocations familiales.

Le réseau s'appuie également sur des partenaires institutionnels, opérationnels, et associatifs, qui mettent à disposition leurs agents et salariés : la Caisse primaire de l'Assurance maladie, la Carsat, le Centre communal d'actions sociales, la Maison de la parentalité et le Service communal de santé publique de Béziers, le Centre hospitalier de Béziers, les Centres sociaux, le Conseil général, le Csapa Episode, l'Éducation nationale, la Maison des jeunes et de la Culture, etc.

### **Le fonctionnement du réseau**

Le réseau organise son action autour d'une **douzaine de commissions thématiques**. Il crée ainsi des espaces de rencontre et de coopération, de mise en cohérence, d'innovation et de créativité.

Les commissions fédèrent la participation de **350 acteurs professionnels et associatifs**, qui partagent leurs observations et impulsent des projets. Des groupes de travail en sont issus et évoluent chaque année en fonction des besoins.

En complément, des temps de rencontre annuels favorisent la transversalité et la mise en cohérence avec les politiques publiques.

### **Comment participer**

La participation au réseau s'organise sur la base du volontariat. Elle est conclue par la signature de la charte. Peuvent participer au réseau :

- les professionnels et usagers à titre individuel
- les organismes institutionnels
- les associations de professionnels et d'usagers